

Commission de **protection**  
du **territoire agricole** du Québec

PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES

# 2021-2025

Le contenu de cette publication a été rédigé par la  
Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**Coordination :**

Direction de l'analyse et responsable des ressources humaines

**Conception :**

Alphatek

Dépôt légal : 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-94413-3 (PDF)

Commission de **protection**  
du **territoire agricole** du Québec

PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES

# 2021-2025

Reddition de comptes au 31 mars 2023

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PUBLICATION</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉLABORATION ET RÉALISATION DU PLAN D'ACTION</b> .....	<b>4</b>
<b>ADOPTION</b> .....	<b>4</b>
<b>LA COMMISSION EN BREF</b> .....	<b>5</b>
Mission .....	6
Vision .....	6
Valeurs .....	6
<b>PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES</b> .....	<b>7</b>
Engagements .....	7
Clientèle visée par le présent plan d'action .....	7
<b>LE PLAN D'ACTION</b> .....	<b>8</b>
Obstacle 1 : Présence d'enjeux et d'obstacles physiques .....	8
Obstacle 2 : Obstacles rencontrés quant à l'accessibilité à la Commission, à ses activités et à ses documents .....	9
Obstacle 3 : Formation, sensibilisation et promotion auprès du personnel en lien avec les enjeux d'accessibilité vécus par les personnes handicapées .....	10
Obstacle 4 : Difficultés rencontrées en ce qui concerne le recrutement, l'intégration et le maintien des emplois .....	11
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>13</b>
Bilan du plan d'action 2021-2022 .....	13
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>19</b>
Bilan du plan d'action pour l'année 2022-2023 .....	19

## INTRODUCTION

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après la « Commission », souhaite faciliter l'intégration des personnes vivant avec certaines limitations au marché du travail. Elle a également la volonté d'offrir un meilleur accès aux services qui leur sont offerts.

Cette volonté se traduit notamment par l'adoption et la publication du présent plan d'action, lequel porte sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025.

Ce document a pour objet de présenter à la fois les nouvelles mesures à mettre en œuvre et le bilan des efforts réalisés annuellement en identifiant les obstacles à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées. C'est également l'occasion pour la Commission de présenter les engagements pris pour y remédier. Le plan d'action rejoint les objectifs au regard de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, article 61.1 (RLRQ, c. E-20.1), ci-après la « Loi », pour chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes.

## PUBLICATION

Pour toute demande d'information ou pour formuler une suggestion ou une plainte concernant les services offerts par la Commission aux personnes handicapées, veuillez vous adresser à :

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314  
Téléphone sans frais : 1 800 361-2090  
Télécopieur : 418 647-6687  
Courriel : [info@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:info@cptaq.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

Le plan d'action est rendu public dans la section « La Commission » du site Internet de l'organisation, à l'adresse suivante : [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca). Il est également disponible par média adapté lorsqu'on en fait la demande. La Commission transmettra une version imprimée de ce document à toute personne qui en fera la demande.

## ÉLABORATION ET RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action de la Commission est produit par la Direction de l'analyse qui assure la responsabilité des ressources humaines. Sous la coordination du coordonnateur des services aux personnes handicapées, les directions suivantes participent à la réalisation du présent plan et assurent le suivi des mesures : le Bureau de la présidence, la Direction des affaires corporatives, la Direction des affaires juridiques et des enquêtes, la Direction de l'analyse et la Direction des technologies et de la géomatique.

## ADOPTION

Le présent plan d'action a été approuvé par la présidence de la Commission et adopté par le comité de direction le 28 mars 2022. Il fait état des obstacles que peuvent vivre les personnes ayant certaines limitations fonctionnelles dans l'exercice des activités relevant des attributions de l'organisme et présente les mesures envisagées afin de réduire ou de lever ces obstacles au cours de la période qu'il couvre. Il présente aussi le bilan des efforts réalisés dans le cadre de l'application du plan d'action précédent.

Le président,

*Original signé*

28 mars 2022

## LA COMMISSION EN BREF

En 1978, le Québec s'est doté d'un régime de protection du territoire agricole visant à assurer la pérennité de la pratique de l'agriculture. En plus de mettre en place ce régime, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) créait la Commission de protection du territoire agricole. L'organisme est constitué d'une équipe d'au plus 16 commissaires provenant principalement des domaines agricole, juridique et de l'aménagement régional, laquelle est appuyée, entre autres, par des équipes d'analystes, de cartographes, d'enquêteurs, d'avocats et du personnel de soutien.

Citoyens, propriétaires, entreprises, municipalités, municipalités régionales de comté (MRC), ministères ou organismes s'adressent à elle pour :

- procéder à l'aliénation d'un terrain ou l'utiliser à une fin autre que l'agriculture ;
- déclarer un droit prévu à la LPTAA ;
- obtenir un permis d'enlèvement de sol arable ou de gazon ;
- avoir l'autorisation de couper des érables dans une érabièrre ou d'utiliser celle-ci à une fin autre que l'acériculture ;
- exclure un terrain de la zone agricole, ou inclure un terrain à la zone agricole ;
- signaler une infraction ;
- demander une attestation en vertu de l'article 15 ou 105.1 de la LPTAA.

La Commission analyse des demandes, vérifie des droits, délivre des permis ou des attestations, enquête, rend des décisions, applique des sanctions et émet des avis à partir de deux établissements localisés à proximité des régions générant le plus grand nombre d'interventions, soit Québec et Longueuil. Ses enquêteurs et agronomes sont appelés à intervenir directement sur le terrain, et les commissaires peuvent tenir des rencontres dans différentes villes du Québec pour se sensibiliser à un projet particulier, rencontrer les élus locaux et régionaux, notamment dans le contexte d'une demande à portée collective<sup>1</sup>, ou pour rencontrer et entendre des demandeurs.

De plus, en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR), la Commission se prononce sur les demandes visant l'acquisition d'une terre agricole par des non-résidents du Québec.

En 2021-2022, la Commission c'est :

- 1 635 décisions rendues, dont 38 décisions rendues en vertu de la LATANR ;
- 1 564 déclarations vérifiées ;
- 684 dénonciations traitées et 402 interventions pour le suivi et la sanction d'infractions ;
- 573 rencontres tenues à la demande de personnes au dossier.

L'ensemble de ces activités a été réalisé par moins d'une centaine d'employés à l'aide d'un budget de 10,6 millions de dollars<sup>2</sup>.

1. En vertu de l'article 59 de la LPTAA, demande permettant de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences peuvent être implantées en zone agricole.

2. Rapport annuel de gestion 2021-2022.

## Mission

La Commission a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

Afin de s'acquitter de sa mission, la Commission applique deux lois, soit :

- La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
- La Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

Elle applique également la plupart des règlements qui en découlent.

## Vision

La Commission est une organisation performante reconnue pour sa valorisation des actifs agricoles et des activités bioalimentaires dans une perspective de développement des collectivités, et ce, en agissant dans un objectif de protection du territoire et des activités agricoles.

## Valeurs

L'ensemble du personnel de la Commission adhère aux valeurs éthiques de l'administration publique québécoise<sup>3</sup> en prenant appui sur :

- la rigueur ;
- l'équité ;
- la transparence ;
- la cohérence ;
- le respect.

La clientèle de la Commission est composée de personnes physiques ou morales (entreprises), de municipalités, de municipalités régionales de comté (MRC), de communautés métropolitaines, de l'association accréditée, de ministères, d'organismes publics ou fournissant des services d'utilité publique.

À l'image de tous les ministères et organismes, la Commission a dû procéder à certains réajustements afin d'accomplir les activités en lien avec sa mission dans un contexte pandémique. L'ensemble de son personnel a œuvré en télétravail, à l'exception des équipes responsables de l'ouverture des dossiers, de l'accueil des visiteurs et de certains membres du personnel attirés au soutien informatique ainsi qu'à la gestion du courrier. Ces équipes ont toujours œuvré dans le respect des mesures sanitaires émises par la santé publique. De plus, la Commission peut désormais tenir des rencontres à distance. Plus de la moitié des documents décisionnels de la Commission sont maintenant acheminés par courriel, et les travaux se poursuivent pour que ce mode de transmission soit élargi à la totalité de ces documents.

3. Conseil du trésor du Québec, Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ethique\\_valeurs/declaration\\_valeurs.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ethique_valeurs/declaration_valeurs.pdf)

# PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2021-2025 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

## Engagements

La Commission s'engage à poursuivre les démarches requises pour faciliter l'accès à ses services et en maintenir la qualité pour tous ses clients et partenaires.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 est le véhicule par lequel la Commission officialise son adhésion aux orientations gouvernementales concernant les personnes handicapées. En ce sens, la Commission adhère à la volonté claire de favoriser une action gouvernementale cohérente pour réduire, et même éliminer, les situations limitant l'accès tant aux documents qu'aux services offerts au public et à son personnel.

Concrètement, la Commission adhère à :

**L'accessibilité universelle** : cette notion décrit le fait de favoriser une utilisation similaire pour tous les usagers des possibilités offertes par un environnement, et elle tient compte des situations liées à toutes les incapacités (visuelle, auditive, motrice, cognitive, etc.), même lorsqu'elles sont temporaires. Ainsi, l'accessibilité universelle permet à toute personne ayant ou non une incapacité d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'utiliser les services qui y sont offerts et de participer, s'il y a lieu, aux activités qui y sont proposées.

**L'accommodement raisonnable** : cette notion est définie comme étant « l'obligation de prendre des mesures en faveur de certaines personnes présentant des besoins spécifiques en raison d'une caractéristique liée à l'un ou l'autre des motifs de discrimination prohibés par la Charte des droits et libertés de la personne. Ces mesures visent à ce que des règles en apparence neutres n'aient pas pour effet de compromettre, pour elles, l'exercice d'un droit en toute égalité ».

## Clientèle visée par le présent plan d'action

Les mesures établies dans le plan d'action s'adressent aux personnes handicapées, qu'elles soient clientes, partenaires ou employées de la Commission. Par « personne handicapée », on entend « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

À la suite d'une analyse sur les mesures relatives à l'intégration des personnes handicapées à la Commission, le plan d'action présente un état de situation et est accompagné de mesures à mettre en œuvre pour la période qu'il couvre concernant l'accès physique des lieux, l'approvisionnement en biens et services, les communications ainsi que la gestion des ressources humaines.

## LE PLAN D'ACTION

### Obstacle 1 : Présence d'enjeux et d'obstacles physiques

Volet 1 : Accessibilité physique	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéanciers
Accès physique aux bureaux de la Commission	Postes de travail individuels adaptés pour le personnel handicapé de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation des postes de travail du personnel handicapé	Nombre de demandes d'adaptation traitées	DA	En continu
	Espaces de travail communs offrant une accessibilité universelle et des aires de déplacement libres d'encombrement	Répondre aux demandes d'adaptation d'aménagements physiques des lieux communs dans les locaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	DAC	En continu
		Répondre aux demandes visant à libérer les aires de déplacement	Nombre de demandes visant à éliminer l'encombrement des aires de déplacement dans les locaux de la Commission	DAC	En continu
Accès physique aux lieux de rencontre de la Commission	Accès universel offert aux visiteurs lors des rencontres de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation physique des lieux d'accueil et des salles de rencontre dans les bureaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	DAC	En continu
		Réserver des salles accessibles pour la tenue de rencontres de la Commission hors de ses locaux	Nombre de rencontres tenues dans des établissements accessibles	BP	En continu
Mesures d'urgence adaptées	Mesures d'urgence et d'évacuation adaptées pour une prise en charge des personnes handicapées	Prendre en compte les enjeux liés aux personnes handicapées lors des rencontres de mise à jour des mesures d'urgence pour les locaux de la Commission, avec les services d'urgence compétents	Nombre de rencontres tenues par site de travail de la Commission	DAC	En continu
		Diffuser les mesures d'urgence et d'évacuation mises à jour aux intervenants impliqués de la Commission	Communication des mises à jour aux intervenants visés	DAC	En continu
		Informar les intervenants en mesures d'urgence de la Commission du contenu du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers	Les intervenants visés par une manchette d'information les référant au guide	DAC	En continu

## Obstacle 2 : Obstacles rencontrés quant à l'accessibilité à la Commission, à ses activités et à ses documents

Volet 2 : Accessibilité à la Commission	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéanciers
Accès à la Commission	Le Service de l'information en mesure de répondre à l'ensemble des partenaires et des clients de la Commission	Recourir au service de relais téléphonique BELL (SRB) pour les personnes malentendantes	Nombre de recours au service de relais Bell (SRB)	DRIG	En continu
Accès aux documents de la Commission	Site Internet et documents de la Commission accessibles	Achever le projet de refonte du site Internet de la Commission en respectant le standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web	Site Internet rénové et accessible	DAC DRIG	2023
		Documents de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Nombre de demandes d'accommodement réalisées en lien avec l'accès aux documents et aux services offerts au public	DAC	En continu
			Nombre de plaintes reçues en lien avec les services offerts au public pour les personnes handicapées	BP	En continu
Accès aux rencontres virtuelles de la Commission	Rencontres virtuelles de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Répondre aux besoins des participants en matière d'accessibilité au moyen d'aides technologiques	Nombre de demandes d'aides technologiques formulées par des participants aux rencontres	BP	En continu
		Avoir recours aux services d'un interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise » pour les personnes malentendantes	Nombre de demandes formulées pour avoir recours au service d'interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise »	BP	En continu

### Obstacle 3 : Formation, sensibilisation et promotion auprès du personnel en lien avec les enjeux d'accessibilité vécus par les personnes handicapées

Volet 3 : Formation et sensibilisation	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéanciers
Formation du personnel de la Commission	Les gestionnaires de la Commission formés pour recruter et accueillir du personnel handicapé, et répondre à leurs besoins	Informers les gestionnaires de l'existence de l'autoformation « <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> » offerte par l'OPHQ	Communication aux gestionnaires les informant de la disponibilité de la formation	DA	En continu
		Sensibiliser les gestionnaires quant aux possibilités d'accueillir un stagiaire dans le cadre du <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</i>	Nombre de gestionnaires ayant été sensibilisés aux possibilités de stage par l'entremise du PDEIPH	DA	En continu
	Le personnel de la Commission travaillant avec le public mieux formé pour répondre aux besoins de la clientèle handicapée	Offrir de la formation au personnel de la Commission travaillant avec le public pour assurer une bonne communication avec la clientèle ayant des limitations	Nombre de formations suivies par le personnel	DA	En continu
		Informers le personnel impliqué dans le projet de réfection du site Internet de la Commission de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Manchette d'information interne concernant la politique gouvernementale	DAC	31 mars 2022
		Utiliser les gabarits d'appel d'offres proposés par le Secrétariat du Conseil du trésor	Gabarits utilisés	DAC	En continu
	La Commission adhère aux enjeux d'accessibilité pour les personnes handicapées et en fait la promotion	Sensibiliser les gestionnaires aux obligations de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Gestionnaires ayant pris connaissance des obligations de la Loi	DA	En continu
		Participer à la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH)</i> et en faire la promotion	Communiqué lançant la SQPH publié sur l'intranet de la Commission	DA	Juin de chaque année
	Sensibilisation et promotion auprès du personnel	La Commission adhère aux enjeux d'accessibilité pour les personnes handicapées et en fait la promotion	Produire et publier <i>Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025</i> de la Commission	Présentation du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées aux employés et gestionnaires	BP
Dépôt du plan d'action et manchette d'information sur l'intranet de la Commission				DAC	31 mars 2022
Dépôt du plan d'action de la Commission sur son site Web				DAC	31 mars 2022
Dépôt du bilan annuel et de la mise à jour du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 de la Commission</i> sur son site Web				DA	31 mars de chaque année

## Obstacle 4 : Difficultés rencontrées en ce qui concerne le recrutement, l'intégration et le maintien des emplois

Volet 4 : Emploi	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Échéanciers
Recrutement, intégration au travail et maintien des emplois pour les personnes handicapées	Faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration du nouveau personnel handicapé à la Commission	Présenter en priorité les candidatures de personnes handicapées lors du repérage en vue d'alimenter les banques de personnes qualifiées	Nombre de personnes handicapées recrutées	DA	En continu
		Mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration pour la personne handicapée	Nombre de mesures d'accueil mises en place	DA	En continu
	Rétention du personnel handicapé au sein de la Commission	Mener des entrevues de départ avec les personnes handicapées afin d'identifier des pistes d'amélioration et les raisons de départ, si possible	Nombre d'entrevues de départ réalisés	DA	En continu

### Acronymes

BP : Bureau de la présidence

DAJ : Direction des affaires juridiques

DAC : Direction des affaires corporatives

DA : Direction de l'analyse et responsable des ressources humaines

DRIG : Direction des ressources informatiques et de la géomatique

## CONCLUSION

Le suivi du plan d'action 2021-2025 sera assuré par la Direction de l'analyse qui en présentera annuellement une mise à jour et un bilan. Chacune des directions de la Commission contribuera à la reddition de comptes en fonction de ses responsabilités. Il sera ainsi possible de suivre l'évolution de la situation et de constater l'atteinte des objectifs.

## ANNEXE 1

### Bilan du plan d'action 2021-2022

Lors de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, la Commission n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts à une clientèle handicapée ou aux membres de son personnel ayant un handicap.

#### Obstacle 1 : Présence d'enjeux et d'obstacles physiques

Volet 1 : Accessibilité physique	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Accès physique aux bureaux de la Commission	Postes de travail individuels adaptés pour le personnel handicapé de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation de postes de travail du personnel handicapé	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée. Des services d'évaluation en matière d'ergonomie sont à la disposition du personnel de la Commission afin que les postes de travail soient ajustés.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DA
	Espaces de travail communs offrant une accessibilité universelle et des aires de déplacement libres d'encombrement	Répondre aux demandes d'adaptation d'aménagements physiques des lieux communs dans les locaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Répondre aux demandes visant à libérer les aires de déplacement	Nombre de demandes visant à éliminer l'encombrement des aires de déplacement dans les locaux de la Commission	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
Accès physique aux lieux de rencontre de la Commission	Accès universel offert aux visiteurs lors des rencontres de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation physique des lieux d'accueil et des salles de rencontre dans les bureaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée. Il est à noter que toutes les rencontres publiques durant cette période ont eu lieu virtuellement.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Réserver des salles accessibles pour la tenue de rencontres de la Commission hors de ses locaux	Nombre de rencontres tenues dans des établissements accessibles	Toutes les rencontres durant cette période ont eu lieu virtuellement.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : BP

Volet 1 : Accessibilité physique	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Mesures d'urgence adaptées	Mesures d'urgence et d'évacuation adaptées pour une prise en charge des personnes handicapées	Prendre en compte les enjeux liés aux personnes handicapées lors des rencontres de mise à jour des mesures d'urgence pour les locaux de la Commission, avec les services d'urgence compétents	Nombre de rencontres tenues par site de travail de la Commission	Il n'y a pas eu de rencontre du comité des mesures d'urgence de la Commission en raison du contexte de pandémie.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Diffuser les mesures d'urgence et d'évacuation mises à jour aux intervenants impliqués de la Commission	Communication des mises à jour aux intervenants visés	Les guides des mesures d'urgence pour les bureaux de Québec et de Longueuil sont rendus disponibles à tous les employés sur l'intranet de la Commission.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Informer les intervenants en mesures d'urgence de la Commission du contenu du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers	Les intervenants visés par une manchette d'information les référant au guide	Il n'y a pas eu de rencontre du comité des mesures d'urgence de la Commission en raison du contexte de pandémie.	Reprendre cette mesure auprès des intervenants en mesures d'urgence. Échéance : en continu Responsable : DAC

## Obstacle 2 : Obstacles rencontrés quant à l'accessibilité à la Commission, à ses activités et à ses documents

Volet 2 : Accessibilité à la Commission	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Accès à la Commission	Le Service de l'information en mesure de répondre à l'ensemble des partenaires et des clients de la Commission	Recourir au service de relais téléphonique BELL (SRB) pour les personnes malentendantes	Nombre de recours au service de relais Bell (SRB)	Au cours de l'année 2021-2022, aucune demande n'a été formulée.	Continuer à recourir à ce service. Échéance : en continu Responsable : DRIG
Accès aux documents de la Commission	Site Internet et documents de la Commission accessibles	Achever le projet de refonte du site Internet de la Commission en respectant le standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web	Site Internet rénové et accessible	Le projet de refonte du site Internet de la Commission s'est poursuivi tout au long de l'année, comme planifié.	Poursuivre cette mesure. Échéance : 2023 Responsable : DAC et DRIG
		Documents de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Nombre de demandes d'accommodement réalisées en lien avec l'accès aux documents et aux services offerts au public	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
			Nombre de plaintes reçues en lien avec les services offerts au public pour les personnes handicapées	Aucune plainte n'a été reçue.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP
Accès aux rencontres virtuelles de la Commission	Rencontres virtuelles de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Répondre aux besoins des participants en matière d'accessibilité au moyen d'aides technologiques	Nombre de demandes d'aides technologiques formulées par des participants aux rencontres	La Commission a reçu une seule demande d'aide concernant la plateforme Zoom. Une rencontre a été organisée avec le demandeur pour lui permettre de tester la plateforme en prévision d'une rencontre publique.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP
		Avoir recours aux services d'un interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise » pour les personnes malentendantes	Nombre de demandes formulées pour avoir recours au service d'interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise »	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP

### Obstacle 3 : Formation, sensibilisation et promotion auprès du personnel en lien avec les enjeux d'accessibilité vécus par les personnes handicapées

Volet 3 : Formation et sensibilisation	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Formation du personnel de la Commission	Les gestionnaires de la Commission formés pour recruter et accueillir du personnel handicapé, et répondre à leurs besoins	Informers les gestionnaires de l'existence de l'autoformation « <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> » offerte par l'OPHQ	Communication aux gestionnaires les informant de la disponibilité de la formation	Il n'y a pas eu de communications formelles destinées aux gestionnaires concernant l'existence de l'autoformation « <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> » offerte par l'OPHQ.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Sensibiliser les gestionnaires quant aux possibilités d'accueillir un stagiaire dans le cadre du <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées</i> (PDEIPH)	Nombre de gestionnaires ayant été sensibilisés aux possibilités de stage par l'entremise du PDEIPH	L'ensemble des gestionnaires a été informé des possibilités de stage du PDEIPH.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
	Le personnel de la Commission travaillant avec le public mieux formé pour répondre aux besoins de la clientèle handicapée	Offrir de la formation au personnel de la Commission travaillant avec le public pour assurer une bonne communication avec la clientèle ayant des limitations	Nombre de formations suivies par le personnel	Aucune.	Explorer les possibilités de formations pertinentes. Échéance : en continu Responsable : DA
		Informers le personnel impliqué dans le projet de réfection du site Internet de la Commission de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Manchette d'information interne concernant la politique gouvernementale	La Commission n'a pas publié de manchette d'information concernant cette politique.	Publier une manchette d'information interne à l'intention du personnel impliqué dans le projet de réfection du site Internet. Échéance : 2023 Responsable : DAC
		Utiliser les gabarits d'appel d'offres proposés par le Secrétariat du Conseil du trésor	Gabarits utilisés	Les gabarits d'appel d'offres sont ceux utilisés par le Secrétariat du Conseil du trésor.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC

Volet 3 : Formation et sensibilisation	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Formation du personnel de la Commission	La Commission adhère aux enjeux d'accessibilité pour les personnes handicapées et en fait la promotion	Sensibiliser les gestionnaires aux obligations de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Gestionnaires ayant pris connaissance des obligations de la Loi	Les gestionnaires sont sensibilisés aux obligations de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> .	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Participer à la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (SQPH) et en faire la promotion	Communiqué lançant la SQPH publié sur l'intranet de la Commission	Exceptionnellement, le communiqué n'a pas été publié en juin 2021.	Reprendre cette mesure. Échéance : juin 2022 Responsable : DA
Sensibilisation et promotion auprès du personnel	La Commission adhère aux enjeux d'accessibilité pour les personnes handicapées et en fait la promotion	Produire et publier <i>Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025</i> de la Commission	Présentation du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées aux employés et gestionnaires	Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 a été rendu disponible à l'ensemble des employés et gestionnaires de la Commission.	Aucune suite à donner.
			Dépôt du plan d'action et manchette d'information sur l'intranet de la Commission	Une manchette a été publiée sur l'intranet de la Commission afin de souligner le dépôt du plan d'action et le rendre accessible à l'ensemble des employés de la Commission.	Aucune suite à donner.
			Dépôt du plan d'action de la Commission sur son site Web	Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 de la Commission est disponible sur le site Internet.	Aucune suite à donner.
			Dépôt du bilan annuel et de la mise à jour du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 de la Commission</i> sur son site Web	Le bilan annuel pour l'année 2021-2022 et la mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 pour l'année 2022-2023 sont en cours de publication.	Poursuivre cette mesure annuellement. Échéance : 2023 Responsable : DA

## Obstacle 4 : Difficultés rencontrées en ce qui concerne le recrutement, l'intégration et le maintien des emplois

Volet 4 : Emploi	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2022-2023
Recrutement, intégration au travail et maintien des emplois pour les personnes handicapées	Faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration du nouveau personnel handicapé à la Commission	Présenter en priorité les candidatures de personnes handicapées lors du repérage en vue d'alimenter les banques de personnes qualifiées	Nombre de personnes handicapées recrutées	Lorsque l'information est disponible, les candidatures sont présentées en priorité. La Commission n'a pas recruté de personnes handicapées durant la période 2021-2022.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration pour la personne handicapée	Nombre de mesures d'accueil mises en place	Il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration pour des employés handicapés.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
	Rétention du personnel handicapé au sein de la Commission	Mener des entrevues de départ avec les personnes handicapées afin d'identifier des pistes d'amélioration et les raisons de départ, si possible	Nombre d'entretiens de départ réalisés	Il n'y a pas eu de départ d'employés handicapés en 2021-2022.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA

Reddition de comptes au 31 mars 2022

## ANNEXE 2

### Bilan du plan d'action pour l'année 2022-2023

Lors de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, la Commission n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts à une clientèle handicapée ou aux membres de son personnel ayant un handicap.

#### Obstacle 1 : Présence d'enjeux et d'obstacles physiques

Volet 1 : Accessibilité physique	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Accès physique aux bureaux de la Commission	Postes de travail individuels adaptés pour le personnel handicapé de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation de postes de travail du personnel handicapé	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée. Des services d'évaluation en matière d'ergonomie sont à la disposition du personnel de la Commission afin que les postes de travail soient ajustés.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DA
	Espaces de travail communs offrant une accessibilité universelle et des aires de déplacement libres d'encombrement	Répondre aux demandes d'adaptation d'aménagements physiques des lieux communs dans les locaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Répondre aux demandes visant à libérer les aires de déplacement	Nombre de demandes visant à éliminer l'encombrement des aires de déplacement dans les locaux de la Commission	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
Accès physique aux lieux de rencontre de la Commission	Accès universel offert aux visiteurs lors des rencontres de la Commission	Répondre aux demandes d'adaptation physique des lieux d'accueil et des salles de rencontre dans les bureaux de la Commission	Nombre de demandes d'adaptation traitées	Aucune demande n'a été présentée. Il est à noter que toutes les rencontres publiques durant cette période ont eu lieu virtuellement.	Poursuivre cette mesure selon les demandes. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Réserver des salles accessibles pour la tenue de rencontres de la Commission hors de ses locaux	Nombre de rencontres tenues dans des établissements accessibles	Toutes les rencontres durant cette période ont eu lieu virtuellement.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP

Volet 1 : Accessibilité physique	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Mesures d'urgence adaptées	Mesures d'urgence et d'évacuation adaptées pour une prise en charge des personnes handicapées	Prendre en compte les enjeux liés aux personnes handicapées lors des rencontres de mise à jour des mesures d'urgence pour les locaux de la Commission, avec les services d'urgence compétents	Nombre de rencontres tenues par site de travail de la Commission	Il n'y a pas eu de rencontre du comité des mesures d'urgence de la Commission en raison du contexte de pandémie.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Diffuser les mesures d'urgence et d'évacuation mises à jour aux intervenants impliqués de la Commission	Communication des mises à jour aux intervenants visés	Les guides des mesures d'urgence pour les bureaux de Québec et de Longueuil sont rendus disponibles à tous les employés sur l'intranet de la Commission.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
		Informer les intervenants en mesures d'urgence de la Commission du contenu du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers	Les intervenants visés par une manchette d'information les référant au guide	Il n'y a pas eu de rencontre du comité des mesures d'urgence de la Commission en raison du contexte de pandémie.	Reprendre cette mesure auprès des intervenants en mesures d'urgence. Échéance : en continu Responsable : DAC

## Obstacle 2 : Obstacles rencontrés quant à l'accessibilité à la Commission, à ses activités et à ses documents

Volet 2 : Accessibilité à la Commission	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Accès à la Commission	Le Service de l'information en mesure de répondre à l'ensemble des partenaires et des clients de la Commission	Recourir au service de relais téléphonique BELL (SRB) pour les personnes malentendantes	Nombre de recours au service de relais Bell (SRB)	Au cours de l'année 2022-2023, aucune demande n'a été formulée.	Continuer à recourir à ce service. Échéance : en continu Responsable : DRIG
Accès aux documents de la Commission	Site Internet et documents de la Commission accessibles	Achever le projet de refonte du site Internet de la Commission en respectant le standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web	Site Internet rénové et accessible	Le projet de refonte du site Internet de la Commission s'est poursuivi tout au long de l'année, comme planifié.	Poursuivre cette mesure. Échéance : 2023 Responsable : DAC et DRIG
		Documents de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Nombre de demandes d'accommodement réalisées en lien avec l'accès aux documents et aux services offerts au public	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC
			Nombre de plaintes reçues en lien avec les services offerts au public pour les personnes handicapées	Aucune plainte n'a été reçue.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP
Accès aux rencontres virtuelles de la Commission	Rencontres virtuelles de la Commission accessibles aux personnes handicapées	Répondre aux besoins des participants en matière d'accessibilité au moyen d'aides technologiques	Nombre de demandes d'aides technologiques formulées par des participants aux rencontres	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP
		Avoir recours aux services d'un interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise » pour les personnes malentendantes	Nombre de demandes formulées pour avoir recours au service d'interprète capable de traduire la « langue des signes québécoise »	Aucune demande n'a été présentée.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : BP

### Obstacle 3 : Formation, sensibilisation et promotion auprès du personnel en lien avec les enjeux d'accessibilité vécus par les personnes handicapées

Volet 3 : Formation et sensibilisation	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Formation du personnel de la Commission	Les gestionnaires de la Commission formés pour recruter et accueillir du personnel handicapé, et répondre à leurs besoins	Informar les gestionnaires de l'existence de l'autoformation « <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> » offerte par l'OPHQ	Communication aux gestionnaires les informant de la disponibilité de la formation	Il n'y a pas eu de communications formelles destinées aux gestionnaires concernant l'existence de l'autoformation « <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> » offerte par l'OPHQ.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Sensibiliser les gestionnaires quant aux possibilités d'accueillir un stagiaire dans le cadre du <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées</i> (PDEIPH)	Nombre de gestionnaires ayant été sensibilisés aux possibilités de stage par l'entremise du PDEIPH	L'ensemble des gestionnaires a été informé des possibilités de stage du PDEIPH.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
	Le personnel de la Commission travaillant avec le public mieux formé pour répondre aux besoins de la clientèle handicapée	Offrir de la formation au personnel de la Commission travaillant avec le public pour assurer une bonne communication avec la clientèle ayant des limitations	Nombre de formations suivies par le personnel	Aucune.	Explorer les possibilités de formations pertinentes. Échéance : en continu Responsable : DA
		Informar le personnel impliqué dans le projet de réfection du site Internet de la Commission de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	Manchette d'information interne concernant la politique gouvernementale	La Commission n'a pas publié de manchette d'information concernant cette politique.	Publier une manchette d'information interne à l'intention du personnel impliqué dans le projet de réfection du site Internet. Échéance : 2023 Responsable : DAC
		Utiliser les gabarits d'appel d'offres proposés par le Secrétariat du Conseil du trésor	Gabarits utilisés	Les gabarits d'appel d'offres sont ceux utilisés par le Secrétariat du Conseil du trésor.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DAC

Volet 3 : Formation et sensibilisation	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Formation du personnel de la Commission	La Commission adhère aux enjeux d'accessibilité pour les personnes handicapées et en fait la promotion	Sensibiliser les gestionnaires aux obligations de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Gestionnaires ayant pris connaissance des obligations de la Loi	Les gestionnaires sont sensibilisés aux obligations de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> .	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Participer à la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (SQPH) et en faire la promotion	Communiqué lançant la SQPH publié sur l'intranet de la Commission	Un communiqué soulignant la SQPH 2022 a été publié le 30 mai 2022.	Poursuivre cette mesure en 2023. Échéance : juin 2023 Responsable : DA
			Dépôt du bilan annuel et de la mise à jour du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2025 de la Commission</i> sur son site Web	Le bilan annuel pour l'année 2022-2023 et la mise à jour 2023-2024 du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> sont en cours de réalisation et seront publiés au courant de l'année 2023.	Poursuivre cette mesure annuellement. Échéance : 2023 Responsable : DA

## Obstacle 4 : Difficultés rencontrées en ce qui concerne le recrutement, l'intégration et le maintien des emplois

Volet 4 : Emploi	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultat atteint ou état de réalisation de la mesure	Suite à donner durant l'année 2023-2024
Recrutement, intégration au travail et maintien des emplois pour les personnes handicapées	Faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration du nouveau personnel handicapé à la Commission	Présenter en priorité les candidatures de personnes handicapées lors du repérage en vue d'alimenter les banques de personnes qualifiées	Nombre de personnes handicapées recrutées	Lorsque l'information est disponible, les candidatures sont présentées en priorité. La Commission n'a pas recruté de personnes handicapées durant la période 2022-2023.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
		Mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration pour la personne handicapée	Nombre de mesures d'accueil mises en place	Il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration pour des employés handicapés.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA
	Rétention du personnel handicapé au sein de la Commission	Mener des entrevues de départ avec les personnes handicapées afin d'identifier des pistes d'amélioration et les raisons de départ, si possible	Nombre d'entretiens de départ réalisés	Il n'y a pas eu de départ d'employés handicapés en 2022-2023.	Poursuivre cette mesure. Échéance : en continu Responsable : DA

## Pour nous joindre

La clientèle peut communiquer avec la Commission par écrit, par téléphone, par courrier électronique, ou en se présentant à ses bureaux de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

### **Bureau de Longueuil**

25, boulevard La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7

**Téléphone** : 450 442-7100

**Sans frais** : 1 800 361-2090

**Télécopieur** : 450 651-2258

### **Bureau de Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Téléphone** : 418 643-3314

**Sans frais** : 1 800 667-5294

**Télécopieur** : 418 643-2261

**Courrier électronique** : [info@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:info@cptaq.gouv.qc.ca)

**Site web** : [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)



**Commission  
de protection  
du territoire agricole**

**Québec** 